

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Engagement d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison « Antonin » en partenariat avec l'EPFL Pays Basque
--

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de GUICHE s'intéresse à un bien bâti se situant dans son centre-bourg, et cadastré YB n° 65 (dite maison « Antonin »).

Cette maison est actuellement à vendre et la Commune a exprimé aux propriétaires son intention d'étudier la faisabilité d'une opération de création de logements en accession sociale à la propriété. La maîtrise de cette parcelle par la Commune lui permettrait de réfléchir à une recomposition de cette bâtisse ainsi que de la grange attenante actuellement propriété de l'EPFL Pays Basque. Par ailleurs ce projet permettrait de venir compléter l'offre de logements et de commerces qui sera développée sur la maison « Hiriart ».

L'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque a pour mission d'apporter à ses adhérents une aide juridique, technique et financière pour toute problématique foncière liée à l'aménagement de leur territoire. Les agents de l'EPFL assistent notamment les collectivités locales dans la définition de stratégies et d'actions foncières permettant la mise en œuvre de projets d'initiative publique. Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023, l'EPFL Pays Basque a par ailleurs instauré un fonds d'études permettant notamment d'alimenter les réflexions préalables aux acquisitions foncières.

Ainsi, il est convenu entre la Commune de GUICHE et l'EPFL Pays Basque d'engager en amont une étude de faisabilité pour déterminer dans quelles conditions (*économiques et techniques*) un projet de réhabilitation du bâti en plusieurs logements en accession sociale est réalisable.

Conformément à l'article 1.1.2 du règlement d'intervention de l'EPFL Pays Basque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par la Commune de GUICHE et cofinancée par l'EPFL Pays Basque à hauteur de 50 % du coût de l'étude plafonné à 5 000 € HT.

Considérant, l'enjeu à étudier la faisabilité d'un projet de réhabilitation sur cette bâtisse,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'engager une étude de faisabilité cofinancée entre la commune de GUICHE et l'EPFL Pays Basque conformément au Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023 et au Règlement d'Intervention de l'EPFL Pays Basque.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



Bussiron
Jean Yves BUSSIRON